## MICRO-CRÉDIT PERSONNEL

## **DESCRIPTION**

Le microcrédit personnel est un dispositif destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels (demandeurs d'emplois, salariés en intérim, étudiants, apprentis, etc.). Contrairement à un crédit traditionnel, le micro-crédit s'obtient via un service d'accompagnement social et vise à accompagner un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

Par son portage public, la démarche s'inscrit dans une logique de finance solidaire. Pour la CC de Ploërmel, le montant accordé par le dispositif est compris entre 300 € et 3 000 € selon le projet et la capacité de remboursement. Le remboursement s'étale entre 6 et 36 mois, avec un taux d'intérêt entre 1% et 2%. Ni frais de dossier ni caution n'est demandé.

Cet accompagnement social s'appuie sur une multitude de partenaires afin que le demandeur bénéficie, en complément, d'un suivi du CIAS et des différents acteurs de l'action sociale et de l'insertion. Ce suivi sensibilise les bénéficiaires à la gestion du budget. Il leur permet aussi de mieux connaître leurs droits!



## CONTACT

- CC Ploërmel Communauté, 2011
- cias@ploermelcommunaute.bzh

## **THÉMATIQUES**

Solidarités et action sociale / CCAS

Solidarités et action sociale / Accès aux droits

REPÈRES

7,1

